

31 août 2010

10.379

Question Blaise Courvoisier**"Payés à ne rien faire"**

Un conseiller d'Etat démissionnaire bénéficie de 6 mois de salaire à partir de sa date de départ, soit en l'occurrence concernant Monsieur Frédéric Hainard, du 1^{er} novembre 2010 au 31 avril 2011. Nous venons d'apprendre que le Conseil d'Etat a d'ores et déjà libéré ce collègue de ses attributions dès le 25 août 2010. Il va donc bénéficier de deux mois supplémentaires de salaire sans travailler, soit 8 mois "aux frais de la princesse". A cela l'on doit aussi imputer le traitement de sa collaboratrice, elle aussi, déchargée de ses activités au sein d'un service de l'Etat, tout en continuant à percevoir l'entier de son traitement. Une charge de plusieurs dizaines de milliers de francs déboursés sans ciller par le Conseil d'Etat.

N'est-ce-pas un très mauvais exemple ainsi donné aux travailleuses et aux travailleurs de ce canton qui prône la rigueur dans les dépenses?